

## POUR DEFENDRE, ET AMELIORER NOTRE PROTECTION SOCIALE : un seul gestionnaire, la Sécu!

#### La mise en cause des recettes de la Sécurité Sociale.

Le chômage, la précarité et le blocage des salaires et des pensions réduisent la rentrée des cotisations sociales. C'est le cas aussi par les exonérations, les cotisations non payées par les patrons, l'État employeur etc....

Alors que la Sécurité Sociale est exemplaire pour sa gestion, il n'en est pas de même pour les assurances, banques et organismes de prévoyance, ni pour la plupart des mutuelles de santé.

### Du scandale des taux de gestion\*...

4,5% pour la Sécu, 28% pour les assurances ; 21% pour les mutuelles et 18% pour la prévoyance... Vous avez bien lu, une différence de 13 à 23 points entre la bonne gestion de la « Sécu » et celles de la prévoyance, de la mutualité et des assurances !

## La dualité Sécurité Sociale / complémentaires augmente les coûts de gestion

La Sécurité Sociale (CNAMTS, etc.) rembourse 75,5% des soins, pour 7,2 milliards € de frais de gestion.

Les organismes complémentaires remboursent 13,7% des soins, pour 6,2 milliards € de frais de gestion

Source: Conseil d'analyse économique – avril 2014

L'État n'a pas eu l'idée de faire des économies sur les taux de gestion\* exorbitants. Pourtant, la bonne gestion de la Sécurité Sociale est près de 5 fois plus efficace que celles des organismes complémentaires. Il préfère vider les poches des assurés sociaux!

\* les taux de gestion ce sont les coûts de fonctionnement

\* les taux de gestion ce sont les coûts de fonctionnement (informatique, papier, salaires, loyers, amortissements,...) auxquels s'ajoutent les dividendes versés aux actionnaires pour le privé.

# ...à celui de la complémentaire santé obligatoire.

« L'extension de l'accès aux complémentaires prend la forme d'une généralisation des contrats de groupe à tous les salariés du privé à l'horizon 2016 (complémentaire obligatoire imposée par l'ANI -accord national interprofessionnel- pour chaque entreprise).

Cette mesure, qui va coûter plusieurs milliards d'euros, va dégrader la situation des affiliés à un contrat individuel. En effet, vont sortir de leur périmètre de mutualisation des salariés qui sont en moyenne plus jeunes et en meilleure santé que ceux qui resteront dans le champ des contrats individuels : on peut prévoir un renchérissement des contrats complémentaires individuels. »

Conseil d'analyse économique - avril 2014

Pire, en voulant développer la « complémentaire santé », l'Etat compromet la situation financière de la Sécu et accroît les inégalités. Cherchez l'erreur!

Beaucoup de mutuelles tournent le dos aux principes mutualistes issus du mouvement ouvrier.

Le projet de complémentaires vise à démanteler la Sécurité Sociale!

### Vers une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale : la fin des délégations de gestion !

Pour commencer, il faut cesser de déléguer la gestion de prestations de la Sécurité Sociale à des complémentaires. En effet, aujourd'hui l'Assurance Maladie a l'obligation de déléguer une partie de son travail à des mutuelles (MGEN, LMDE,....). Elle paye cher ce « service » !

### L'urgence du régime étudiant

Solidaires rejoint la demande de l'UFC-Que Choisir et de syndicats étudiants concernant le régime étudiant : « La gestion du service public de la Sécurité Sociale des étudiants est confiée aux mutuelles étudiantes. Ce système, unique au monde, s'avère complexe pour les étudiants, inefficace dans sa gestion et coûteux. Alors qu'elles absorbent plus de 90 millions d'euros de frais de gestion par an, jusqu'à 93 % des appels qu'elles reçoivent ne sont pas traités, et le tiers des étudiants attend plus de 3 mois sa carte Vitale. Cette inefficacité criante détériore l'accès aux soins des étudiants, dont 27 % ont déjà renoncé à voir un médecin. » Nous demandons la fin de la délégation de service public aux mutuelles étudiantes et leur intégration au régime général de Sécurité Sociale.

Pour économiser de nombreux milliards d'euros et mettre fin au scandale des taux de gestion excessifs, agissons pour que notre santé soit prise en charge totalement par la Sécurité Sociale.

En ce sens, les Inspections Générales des Finances (IGF) et des Affaires Sociales (IGAS), au motif des coûts de gestion, préconisent la fin des délégations du régime obligatoire accordées aux mutuelles de fonctionnaires.

### POUR GAGNER MOBILISONS-NOUS!